



Réussir dans les métiers de la petite enfance

Pédagogie basée sur l'alternance école/stage en milieu professionnel

Le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) est en mesure de travailler dans de multiples structures d'accueil, de garde et d'accompagnement. Il est un véritable professionnel de la petite enfance.

Objectifs

Cette formation de niveau 3 permet de :

- Se préparer aux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance
- D'acquérir une expérience professionnelle par le biais du temps d'apprentissage en petite enfance
- D'exercer un métier en : école maternelle, crèche, multi-accueil, pouponnière, centre de loisirs, accueil périscolaire, centre de vacances, collectif d'enfants,... ou travailler à son domicile ou encore au domicile des parents.

Prérequis

- Être âgé de 15 ans sortant de 3ème
- Être âgé de 16 à 29 ans (sans limite d'âge pour l'apprenti reconnu travailleur handicapé)
- Étude du dossier scolaire et entretien de motivation pour vérifier l'adéquation du projet professionnel
- Signer un contrat d'apprentissage dans le secteur de la petite enfance

Durée / Délai d'accès

- Rentrée en septembre
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 12 semaines par an en centre de formation, 35 semaines en milieu professionnel, avec un rythme d'alternance de 2 semaines en milieu professionnel et 1 semaine au centre de formation

CAP 1ère année : 420 heures

CAP 2ème année : 420 heures

Compétences visées

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Statut

- Apprentissage : être âgé de 16 ans ou 15 ans après une classe de 3ème jusqu'à 29 ans (prise en charge par les OPCO de la formation et d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Salarié apprenti à part entière dans l'entreprise/structure/collectivité
- Le temps de travail est identique à celui des autres salariés, 35 heures

Rémunération

Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
En 1ère année de contrat d'apprentissage				
% du SMIC	27%	43%	53%*	100%*
En 2ème année de contrat d'apprentissage				
% du SMIC	39%	51%	61%*	100%*
En 3ème année de contrat d'apprentissage				
% du SMIC	55%	67%	78%*	100%*

* En pourcentage du Smic au 1er janvier 2023 ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant

Moyens pédagogiques

- Exercices, cas concrets, jeux de rôles, exposés, film, vidéo...
- Supports pédagogiques, contrôles formatifs
- Cours pratiques
- Salles équipées de vidéo projection
- Pédagogie de l'Alternance à visée intégrative, capitalisation de l'expérience professionnelle
- Visites de structures et intervenants professionnels

CAP AEPE

Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Contenu

Enseignement général

- Français et Histoire-Géographie
- EMC
- Mathématiques-Physique-Chimie
- Anglais
- EPS

Enseignement professionnel

Connaissance du cadre de l'intervention et du secteur de la petite enfance, connaissance du métier et du cadre de son intervention, le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 6 ans, aménagement du cadre de vie, la communication avec l'équipe et les parents, mise en place d'activités d'animation ou d'aide pédagogique, assurer les soins d'hygiène et de confort, et la sécurité de l'enfant, entretien du cadre de vie et du matériel et élaboration des repas, PSE (Prévention Santé Environnement)

Lieu d'apprentissage

- Etablissements et services d'accueil de la petite enfance : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans)
- Tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans
- Il est important que les divers aspects de la formation en milieu professionnel soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.117-5-1 du code du travail sera mis en application, à savoir 4 semaines de 35 heures de stage auprès d'un public de moins de 3 ans ou de 0 à 6 ans

Débouchés et perspectives

Accès à l'emploi dans les métiers de la petite enfance :

- Postes d'ASEM (Agent Spécialisé en École Maternelle privée)
- Postes d'agent Petite Enfance dans les établissements (multi accueils et centres de loisirs)
- Fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément
- Concours de la fonction territoriale (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle)
- Poursuites d'études possibles : auxiliaire de puériculture, Éducateur de Jeunes Enfants...

Modalités d'évaluation

- Diplôme délivré par L'Education Nationale de niveau 3
- Epreuves terminales en fin de formation
- Possibilité de conserver le bénéfice des modules validés pendant 5 ans

Réussite et insertion

- Pourcentage de réussite à l'examen CAP AEPE et insertion professionnelle, voir fiche annexe

Tarifs

- Voir fiche annexe

Accessibilité handicapés

- Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite
- Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



➔ Nous contacter pour plus de renseignements

2/2